

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 460-4

AVIS est par la présente donné,

QUE le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park, lors de sa séance ordinaire tenue le 11 juillet 2022, a adopté le Règlement numéro 460-4 modifiant le Règlement numéro 460 concernant la circulation et le stationnement afin d'ajouter à l'Annexe K de nouveaux lieux de passage pour piétons.

QUE l'objet de ce Règlement est d'ajouter des lieux de passage pour piétons sur les rues Bousquet, Comtois, Copping, Eleanor, Helen, Mountainview, des Perce-Neige, du Prince-Albert, Sharron, Spiller, Toulouse et Victoria.

QUE ce Règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Pour la consultation du Règlement, vous pouvez vous adresser au bureau du greffe, situé au 601, chemin Ozias-Leduc, à Otterburn Park, durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, soit du lundi au jeudi de 7h45 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 11h45.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 12 JUILLET 2022

Christine Ménard, urb., directrice générale et greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE LA GREFFIÈRE-ADJOINTE

Je, soussignée, greffière-adjointe de la Ville d'Otterburn Park, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 12 juillet 2022 et affiché au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et le Règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville d'Otterburn Park.



Christine Ménard, urb., directrice générale

Greffière-adjointe